



N° 81-595-MIF au catalogue — N° 040

ISSN: 1711-8328

ISBN: 0-662-71586-1

## Documents de recherche

Culture, tourisme et Centre de la statistique de l'éducation

# Guide d'utilisation des données du commerce des biens de la culture

par Covadonga Robles

Division de la Culture, tourisme et centre de la statistique de l'éducation  
2001 Immeuble principal, Ottawa, K1A 0T6

Téléphone : 1 800 307-3382    Télécopieur : 1 613 951-9040



Statistique    Statistics  
Canada        Canada

Canada

## Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : Services aux clients, Culture, tourisme et Centre de la statistique de l'éducation, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 (téléphone : (613) 951-7608; sans frais : 1 800 307-3382; télécopieur : (613) 951-9040; courriel électronique : [educationstats@statcan.ca](mailto:educationstats@statcan.ca)).

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

Service national de renseignements	1 800 263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1 800 363-7629
Renseignements concernant le Programme des services de dépôt	1 800 700-1033
Télécopieur pour le Programme des services de dépôt	1 800 889-9734
Renseignements par courriel	<a href="mailto:infostats@statcan.ca">infostats@statcan.ca</a>
Site Web	<a href="http://www.statcan.ca">www.statcan.ca</a>

## Renseignements pour accéder au produit

Le produit n° 81-595-MIF au catalogue est disponible gratuitement. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à [www.statcan.ca](http://www.statcan.ca) et de choisir la rubrique Nos produits et services.

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1 800 263-1136. Les normes de service sont aussi publiées dans le site [www.statcan.ca](http://www.statcan.ca) sous À propos de Statistique Canada > Offrir des services aux Canadiens.

# Guide d'utilisation des données du commerce des biens de la culture

**Covadonga Robles**

*Statistique Canada*

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'industrie, 2006

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication peut être reproduit, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux, et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire quelque contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, ou de le transmettre sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Mars 2006

N° 81-595-MIF2006040 au catalogue

Périodicité : hors-série

ISSN : 1711-8328

ISBN : 0-662-71586-1

Ottawa

This publication is available in English (Catalogue no. 81-595-MIE2006040).

Statistique Canada

## Remerciements

Nous tenons à remercier l'Agence des services frontaliers du Canada (l'ancienne Agence des douanes et du revenu du Canada) et la Division du commerce international de Statistique Canada de leur travail de collecte et de traitement des données sur le commerce des marchandises à partir desquelles ces estimations ont été établies. Nous apprécions tout particulièrement l'aide de Michel Durand et Jamie Carson, anciennement du Programme de la statistique culturelle, de nous avoir conseillés et d'avoir jeté les bases de la méthodologie et Hugh Scheureman, du ministère du Patrimoine canadien, de ses excellentes suggestions de contenu. Nous sommes également reconnaissants envers les employés suivants de Culture, Tourisme et Centre de la statistique de l'éducation, de nous avoir conseillés, d'avoir revu le texte et de nous avoir fourni leur assistance technique : Danielle Baum, Rosemarie Andrews, Alice Peters, Judy Hosein et Marla Waltman Daschko.

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

## Table des matières

Remerciements	4
1. Définition	6
1.1 Qu'entend-on par « culture »?	6
1.2 Qu'entend-on par « biens de la culture »?	7
1.3 Le commerce des biens de la culture	8
2. Méthodologie	9
2.1 D'où les données proviennent-elles?	9
2.2 Mesure du « commerce des biens de la culture »	9
2.2.1 Qu'entend-on par « données sur le commerce établies sur une base douanière »?	9
2.2.2 Comment classe-t-on les biens?	10
2.2.3 Pays d'origine et pays de destination	10
2.2.4 Province d'origine ou de dédouanement	10
2.2.5 Qu'est-ce qu'un « partenaire commercial »?	11
2.2.6 Évaluation des données sur le commerce	11
2.2.7 Évaluation des droits et redevances	12
2.2.8 Les exportations canadiennes représentent-elles des ventes à teneur canadienne?	14
2.3 Traitement et analyse des données	14
2.4 Évaluations de la qualité et qualité des données	14
3. Diffusion des données sur le commerce de la culture	18
4. Glossaire	19
Annexe A – Biens selon la catégorie	22
Annexe B – Partenaires commerciaux	25
Notes en fin de texte	34
Index cumulatif	36

Le présent guide a été restructuré et simplifié afin de mieux répondre aux besoins des utilisateurs de données. Cette version remplace *Estimations du commerce de biens de la culture : méthodologie et notes techniques*, n° 81-595-MIF2004020 au catalogue.

## 1. Définition

Pour obtenir des données sur le commerce des biens de la culture, il est impératif de bien définir ce qu'est la « culture », de convenir de ce que signifie un « bien de la culture » et de déterminer clairement les biens à inclure et à exclure de notre mesure du commerce des biens de la culture.

Alors, qu'est-ce que la culture?

### 1.1 Qu'entend-on par « culture »?

Quelle est la première image qu'évoque en nous la notion de culture? Une peinture dans un musée? Une chorale en concert? Un livre? Peut-être un édifice du patrimoine? Ou même une école?

Au sens large, la culture pourrait inclure une myriade de choses :

- les systèmes économiques
- les idéologies et les processus politiques
- les établissements d'enseignement
- les programmes sociaux
- l'environnement
- les systèmes technologiques
- les activités récréatives
- les activités artistiques et patrimoniales
- les industries du transport et des communications
- les activités religieuses et spirituelles

Ces notions de culture sont trop vastes pour que l'on puisse déterminer le champ d'application de la statistique culturelle à Statistique Canada. Nous avons adopté une définition plus étroite de la culture pour en délimiter l'étendue et pour choisir individuellement les produits à utiliser pour mesurer les importations et les exportations de biens culturels.

La culture est définie ainsi : « **Activité artistique créatrice et les biens et services produits par cette activité, et conservation du patrimoine humain.** »<sup>1</sup>

Sont exclus de cette définition de la culture des domaines comme ceux-ci :

- l'ethnicité
- l'environnement
- les sports
- les loisirs
- la technologie

## 1.2 Qu'entend-on par « biens de la culture »?

Comment définit-on un bien? « Les biens sont des objets physiques pour lesquels il existe une demande, sur lesquels des droits de propriété peuvent être établis et dont la propriété peut être transférée d'une unité institutionnelle à une autre par le biais d'une opération sur le marché.<sup>2</sup> »

Le bien diffère du service en ce qu'il s'agit d'un produit ayant des propriétés physiques telles qu'un volume et une masse, visibles à l'œil nu. Les services culturels, qui sont des produits intangibles tels que des représentations et des émissions, sont exclus de ces estimations<sup>3</sup>.

Les biens de la culture<sup>4</sup> comprennent des biens originaux et produits en série à teneur culturelle. En fait également partie la « propriété intellectuelle », qui correspond aux paiements de redevances liés à la vente finale de certaines livraisons de produits culturels. L'annexe A présente la liste complète des biens de la culture par catégorie.

Voici quelques exemples de biens de la culture :

- livres
- revues
- journaux
- cartes postales
- calendriers
- films
- vidéos
- DVD
- feuilles de musique
- disques compacts
- cassettes
- disques vinyle longue durée
- peintures (œuvres originales et reproductions)
- photographies
- sculptures
- ornements et figurines
- plans d'architecture en vente libre et designs et dessins produits en série (les plans et les designs personnalisés sont considérés comme un service)

- matériel publicitaire
- collections de monnaies et de timbres
- antiquités

Exemples de produits exclus des biens culturels :

- les supports vierges tels que les CD non enregistrés;
- le matériel servant à consommer, à afficher, à faire jouer ou à mettre en valeur les biens de la culture, comme les lecteurs de DVD, les chaînes stéréophoniques, les appareils de télévision et les encadrements;
- les transmissions informatiques de documents, de sons et d'images publiés (en mouvement ou statiques) susceptibles d'être considérées comme des émissions.

### **1.3 Commerce des biens de la culture**

La Division du commerce international (DCI) de Statistique Canada mesure le commerce international des biens et publie périodiquement des données à son sujet. Le Programme de la statistique culturelle réunit des données sur le commerce international de la culture et les divise en catégories selon les critères du Cadre canadien pour les statistiques culturelles.



## 2. Méthodologie

### 2.1 D'où les données proviennent-elles?

Les données sur le commerce international des biens de la culture sont obtenues par la Division du commerce international de Statistique Canada. La plupart des données sur le commerce des biens sont basées sur des dossiers administratifs produits à des fins douanières, et ce, tant au Canada qu'aux États-Unis.

La Division du commerce international reçoit des données des sources suivantes :

#### **Importations :**

Les données sur les biens de la culture qui entrent au Canada sont établies à partir de dossiers administratifs que les importateurs transmettent à l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC ou Douanes)

#### **Exportations :**

Exportations aux États-Unis : Un protocole d'entente concernant l'échange de données sur les importations entre le Canada et les États-Unis a été mis en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 1990. Les données du U.S. Bureau of Customs and Border Protection (CBP), qui sont fournies à Statistique Canada par le truchement du U.S. Bureau of the Census (USBC), servent à estimer la valeur des exportations du Canada vers les États-Unis<sup>5</sup>.

Exportations vers d'autres pays que les États-Unis : Les données sont calculées par la Division du commerce international de Statistique Canada, ce qu'elle fait en bonne partie sur la base de l'information que lui fournit l'Agence des services frontaliers du Canada.

### 2.2 Mesure du commerce des biens de la culture

#### 2.2.1 Qu'entend-on par « données sur le commerce établies sur une base douanière »?

Les données sur le commerce des biens découlent des dossiers administratifs que les importateurs et les exportateurs produisent à des fins douanières.

Lorsque des biens sont importés au Canada ou exportés à l'étranger, sauf vers les États-Unis, des déclarations doivent être faites à l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC ou Douanes). On y trouve des renseignements tels que ceux-ci :

- description des biens
- valeur des biens
- pays d'origine ou de destination
- province ou État américain d'origine
- bureau de dédouanement
- mode of transport

La plupart de ces renseignements servent à des fins d'administration douanière. Les statistiques dérivées des dossiers administratifs fournis par l'ASFC sont communément appelées « statistiques sur le commerce établies sur une base douanière »<sup>6</sup>.

### 2.2.2 Comment classifie-t-on les biens?

Les biens sont catégorisés de manière structurée à l'aide d'un système de classification. Afin de mesurer et de recueillir les données sur le commerce, on emploie le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises<sup>7</sup>. Dans cette classification, chaque produit occupe une place unique et porte un numéro de code. Les biens y sont groupés avec d'autres produits et sont organisés principalement selon la matière composante, une caractéristique du bien visible à l'œil nu. Les groupes forment un niveau d'agrégation supérieur au sein de la hiérarchie. La structure du code indique le niveau hiérarchique. Les groupes sont mutuellement exclusifs et ils épuisent collectivement l'univers des biens à classifier.

Le bien culturel dit « statuette en porcelaine », par exemple, porte un code détaillé à six chiffres (6913.10). Ce niveau peu élevé de la hiérarchie regroupe peu de biens précis. Combinées à d'autres objets en céramique, les statuettes en porcelaine forment un groupe à quatre chiffres plus vaste appelé « Statuettes et autres objets d'ornementation en céramique » (6913). Jumelé à d'autres, ce groupe forme quant à lui le chapitre 69, appelé « Produits céramiques ».

Le Cadre canadien pour les statistiques culturelles fonde ses catégories de la culture et des biens culturels sur la Classification type des biens (CTB).

La CTB est basée sur le Système harmonisé; les six premiers chiffres de l'un et l'autre système s'équivalent. Aux plus bas niveaux d'agrégation, il n'y a pas de comparabilité directe puisque la CTB est principalement organisée par étape de fabrication. Mais étant donné que les données sont recueillies à l'aide du Système harmonisé, dont les six premiers chiffres des codes équivalent à ceux de la CTB, cela permet de publier des données sur le commerce de la culture selon les définitions et les groupements du Cadre canadien pour les statistiques culturelles.

### 2.2.3 Pays d'origine et pays de destination

Les importations sont attribuées au pays d'origine, c'est-à-dire au pays où les biens ont été cultivés, extraits ou fabriqués, conformément aux règlements des pays origines administrés par l'Agence des services frontaliers du Canada.

Les importations en provenance des États-Unis sont attribuées à l'État d'origine.

Les exportations sont attribuées au dernier pays de destination connu des marchandises au moment de l'exportation de celles-ci.

Les exportations vers les États-Unis sont attribuées au dernier État connu de destination.

### 2.2.4 Province d'origine ou de dédouanement

Avant avril 1984, les statistiques sur les exportations étaient présentées selon la province de chargement; elles indiquaient la province où les marchandises étaient finalement confiées à un transporteur pour être exportées.

Depuis avril 1984, les données sur le commerce de la plupart des marchandises sont présentées selon la province d'origine, c'est-à-dire celle où les produits ont été cultivés, extraits ou fabriqués.

Les statistiques sur les importations selon la province de dédouanement indiquent la province où les marchandises ont passé à la douane pour être ensuite consommées immédiatement, pour être mises dans un entrepôt de stockage des douanes ou pour être acheminées dans une autre province ou un autre territoire.

Par conséquent, les données provinciales figurant dans les tableaux ne s'appliquent pas toujours à la province où sont consommés les produits en question. Les utilisateurs sont donc priés d'interpréter avec prudence les données sur les importations selon la province de dédouanement puisque les biens peuvent être ensuite réexpédiés vers d'autres régions pour y être distribués aux consommateurs de ces endroits.

### 2.2.5 Qu'est-ce qu'un « partenaire commercial »?

Aux fins de la statistique, les données sur le commerce des biens sont présentées par « partenaire commercial » plutôt que par pays. Un partenaire commercial peut être plus d'un pays. Par exemple, le commerce du Canada avec la Cité du Vatican est combiné aux estimations pour l'Italie<sup>8</sup>.

L'annexe B dresse la liste complète des partenaires commerciaux et des pays. Les partenaires commerciaux qui n'équivalent pas à un pays seul sont marqués d'un astérisque (\*) et font l'objet d'une note explicative.

### 2.2.6 Évaluation des données sur le commerce

Pour déterminer la valeur commerciale des biens importés et exportés, il faut d'abord expliquer quelques aspects importants du mode de compilation des données :

- Les montants sont exprimés en dollars canadiens<sup>9</sup>.
- Les chiffres dans les tableaux sont présentés en dollars courants (sans correction en fonction de l'inflation)<sup>10</sup>.
- Les estimations des biens sont présentées sur une base douanière et se fondent sur le prix « franco à bord » (FAB)<sup>11</sup> au bureau de sortie (« la frontière ») ou au point de livraison directe.

La valeur totale des biens *importés* au Canada s'obtient en ajoutant au prix de ces produits l'ensemble des frais de transport et des frais d'évaluation connexes des produits engagés avant l'expédition directe de ceux-ci au Canada jusqu'à leur lieu d'expédition directe. Par conséquent, le prix des importations canadiennes est le prix FAB à partir du lieu d'expédition directe au Canada. Cela exclut les coûts du fret et de l'assurance nécessaires pour acheminer les marchandises au Canada depuis le point d'expédition direct. Le lieu d'expédition directe est déterminé par l'ASFC<sup>12</sup>. L'importateur fournit une « valeur en douane » qu'évaluent les Douanes<sup>13</sup>.

Dans le cas des *exportations*, deux situations se présentent. D'abord, la valeur des exportations canadiennes aux États-Unis est établie à l'aide des données recueillies par les douanes américaines sur les importations en provenance du Canada, tandis que la valeur des exportations canadiennes vers d'autres pays que les États-Unis correspond à la valeur des biens déclarée sur les documents d'exportation remis à l'ASFC.

Un peu comme dans le cas des importations canadiennes, la valeur des exportations vers les États-Unis correspond à la valeur établie par le U.S. Bureau of Customs and Border Protection. Cette valeur correspond généralement au prix effectivement payé (ou payable) pour les marchandises vendues en vue d'être exportées aux États-Unis, déduction faite des droits d'importation américains, des frais de transport et d'assurance et d'autres frais engagés pour acheminer les biens aux États-Unis. On ajoute à ce montant une estimation des coûts canadiens de livraison jusqu'au bureau de sortie. L'évaluation publiée des exportations vers les États-Unis qui en résulte est donc établie sur la base FAB au bureau de sortie.

Dans le cas des exportations à destination d'autres pays que les États-Unis, la valeur des biens consignée est la valeur des biens déclarée sur les documents d'exportation, qui devrait correspondre à la valeur transactionnelle (c.-à-d. au prix de vente réel). La valeur est déclarée par l'exportateur sur les documents douaniers. Ceux-ci demandent explicitement d'indiquer « la valeur des marchandises, y compris les frais de transport jusqu'au bureau de sortie »<sup>14</sup>. Par conséquent, la valeur des exportations canadiennes à destination de pays outre-mer est établie selon la valeur FAB au bureau de sortie, ce qui comprend les frais de transport intérieur jusqu'à ce bureau de sortie, mais non les rabais et indemnités.

Bref, les livraisons de biens de la culture par transport terrestre sont évaluées sur la base de transactions sans lien de dépendance, FAB à la frontière. Les livraisons par transport aérien ou maritime sont évaluées FAB au point d'expédition directe/de sortie.

Les données canadiennes sur le commerce international s'appuient sur ces concepts. Les utilisateurs devraient tenir compte des points discutés précédemment et faire preuve de prudence en interprétant les données détaillées sur les marchandises et les balances commerciales entre les pays ou en comparant les données internationales<sup>15</sup>. Par exemple, comme le Canada et l'Australie chiffrent leurs importations sur une base FAB, les évaluations du commerce de biens entre ces deux pays excluront une grande partie des coûts d'expédition, coûts qui finissent par influencer sur la demande finale.

### 2.2.7 Évaluation des droits et des redevances

L'évaluation des logiciels dans la mesure des échanges commerciaux occasionne de fréquentes difficultés, comme la distinction entre la composante des « biens » et la composante des « services/droits » du disque compact d'un logiciel<sup>16</sup>. Des problèmes similaires se posent dans le cas des biens culturels.

Dans la *Loi sur les douanes*, les « produits d'information » sont définis comme « l'information sous une forme ou une autre (y compris les enregistrements de sons et d'images) ainsi que le support d'information »<sup>17</sup>. Dans les échanges commerciaux, la valeur estimée de ces produits comprend :

- a) un montant pour le support et le coût de reproduction de l'information sur le support physique (c'est-à-dire le support traité ou contenant l'information);
- b) un montant pour l'information contenue sur le support physique ou pour les droits ayant trait à l'information (que l'on désigne habituellement par les termes redevances, droits d'auteur, droits de licence, etc.).

Prenons l'exemple d'une annonce télévisée produite à l'étranger en vue d'être diffusée au Canada. Le fournisseur étranger vend le produit à une partie au Canada qui devient propriétaire de l'annonce et en acquiert les droits exclusifs. La valeur en douane de l'annonce est égale au prix payé ou payable par la partie pour le produit physique et les droits qui y sont associés.

Ce principe d'évaluation s'applique également lorsqu'une partie au Canada produit une annonce télévisée dans un pays étranger en vue de la diffuser au Canada. La valeur en douane doit tenir compte des coûts totaux de production assumés par l'agence pour réaliser l'annonce à l'étranger. Les coûts de production comprennent notamment les cachets, les frais de déplacement, les coûts des installations de production, etc.

Les produits d'information peuvent être acquis gratuitement ou en contrepartie d'un paiement pour les droits d'utilisation de l'information sur le support physique<sup>18</sup>. Pour illustrer cette méthode d'appréciation, prenons l'exemple d'une bande préenregistrée acquise gratuitement à des fins de référence ou de radiodiffusion. La valeur en douane correspond à la valeur du support, à laquelle s'ajoute la valeur de la transcription de l'information sur le support. Dans le même ordre d'idées, lorsqu'une publicité radiophonique est importée et que le paiement ne vise que les droits de diffusion de la publicité, la valeur en douane correspond à la valeur du support physique traité (contenant de l'information).

De façon semblable, les redevances ou les droits de licence payés pour les droits de reproduction d'une bande maîtresse au Canada ne sont pas compris dans l'évaluation en douane. Les droits de reproduction renvoient non seulement à la reproduction matérielle des biens importés, mais aussi aux droits de reproduction d'une création, de la pensée ou des idées contenues dans les biens importés ou reflétées par ceux-ci. Citons à titre d'exemple l'importation d'une bande maîtresse renfermant diverses oeuvres musicales en vue de produire des disques compacts au Canada. Les redevances ou les droits de licence payables à l'égard des disques compacts produits et vendus ultérieurement au Canada ne seront pas ajoutés au prix payé ou payable pour la bande maîtresse.

Dans le cas des biens produits en série, comme les disques compacts ou les livres, lorsque des redevances sont payables au détenteur des droits d'auteur au moment de la vente définitive (généralement sous la forme d'un pourcentage du prix de vente en vertu d'une stipulation du contrat de vente), la valeur des redevances doit être ajoutée à l'appréciation du bien, si ce n'est déjà fait<sup>19</sup>. Dans le cas où les redevances ou les droits de licence ne sont pas assujettis à la vente d'une livraison particulière de biens, par exemple lorsqu'il s'agit de redevances de franchise ou de frais similaires versés pour obtenir le droit de distribuer ou de revendre les biens à l'intérieur d'un territoire géographique, ces sommes ne sont pas ajoutées à la valeur des biens eux-mêmes<sup>20</sup>.

Les montants des biens et des redevances sont déclarés ensemble comme valeur totale de la transaction. Cette lacune statistique peut se traduire par un double compte lorsque les données du commerce de biens et de services sont combinées. Le double compte peut être attribuable au fait que les données sur les services sont recueillies auprès d'entreprises, à qui l'on demande de déclarer les paiements de redevances versés aux fournisseurs étrangers ou les sommes reçues des clients étrangers. Les doubles comptes peuvent se produire dans la mesure où certains de ces montants peuvent aussi être compris dans l'évaluation des biens.

### 2.2.8 Les exportations canadiennes représentent-elles des ventes à teneur canadienne?

N'étant pas classifiées selon le contenu canadien ou étranger, les données sur le commerce basées sur le Système harmonisé (SH) ne peuvent donc pas servir à mesurer directement le commerce de ce qu'on appelle la teneur « canadienne » et « étrangère ». Les utilisateurs doivent se garder de conclure que les exportations du Canada représentent nécessairement des biens à « teneur canadienne » ou que les importations représentent des biens à « teneur étrangère ».

Le pays d'origine des biens en série est une indication du lieu de fabrication et pas nécessairement du lieu de la création ou de la production des « originaux ».

À titre d'exemple, dans le cas d'un éditeur canadien qui publie, imprime et exporte des livres d'auteurs canadiens et étrangers, les ouvrages produits sont tous classés sous le même code du SH et les données ne permettent pas de distinguer les ouvrages d'auteurs canadiens et ceux d'auteurs étrangers.

Un problème semblable se manifeste dans le cas de biens (les cartes postales, par exemple) qui sont fabriqués à l'étranger en vertu d'une entente contractuelle, mais qui sont créés (c. à-d. photographiés et mis en page/conçus) au Canada.

## 2.3 Traiter et analyser les données

Les données sur le commerce international des biens de la culture proviennent de la Division du commerce international (DCI) de Statistique Canada.

Lorsqu'elle recueille des données, la DCI utilise les codes à 8 chiffres du Système harmonisé (SH) pour les exportations canadiennes et les codes à 10 chiffres (un niveau plus détaillé) pour les tarifs douaniers sur les importations.

Pour les besoins de la statistique culturelle, les codes du SH et de la Classification type des biens (CTB), cette dernière étant utilisée par le Cadre canadien pour les statistiques culturelles (CCSC), s'équivalent jusqu'à leur sixième chiffre<sup>21</sup>.

Les données sont regroupées et agrégées en fonction des catégories du CCSC. Elles sont aussi classées selon le pays et la région du Canada conformément aux définitions applicables du CCSC.

## 2.4 Évaluations de la qualité et qualité des données

La Division du commerce international de Statistique Canada traite et examine soigneusement les données sur le commerce qu'elle recueille. Elle vérifie à la source toute anomalie ou incohérence qu'elle y décèle.

Le Programme de la statistique culturelle évalue également la qualité des données en procédant à des analyses historiques des tendances, s'appuyant pour ce faire sur l'expertise et le jugement de spécialistes en la matière. Cette méthode sert à déceler les anomalies dans les chiffres pour une période donnée. Cette technique de détection des erreurs est employée à la toute dernière étape d'agrégation des catégories du commerce de biens culturels. Les anomalies et les valeurs aberrantes sont envoyées à la Division du commerce international, qui les examine plus en profondeur. En cas d'erreur, des mesures sont prises et les données sont rectifiées.



La qualité des données peut aussi se ressentir de la médiocrité des documents (déclarations d'importation et d'exportation) fournis par les importateurs ou les exportateurs. La Division du commerce international révisé régulièrement ses données. D'une parution à l'autre, les données se rapportant à une année donnée peuvent changer. Ces révisions et ces corrections peuvent occasionner des modifications aux données sur le commerce de la culture.

Voici des exemples de données mal documentées :

**Lacunes statistiques :** Dans le CCSC, l'artisanat fait partie de la catégorie des arts visuels. Toutefois, par manque de détails, les données sur l'artisanat sont intégrées aux autres, ne formant donc pas de catégorie à elles seules et n'étant par conséquent pas publiées en tant que catégorie distincte.

Les données sur le secteur émergent des nouveaux médias ne sont pas non plus présentées séparément. Selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), aucune industrie unique n'a été définie, pas plus qu'une liste de biens n'a été établie pour rendre compte des transactions au titre des nouveaux médias. Il faudra circonscrire soigneusement le secteur et classifier les flux des échanges de biens associés aux nouveaux médias pour mesurer le phénomène.

**Sous-dénombrement des exportations :** En général, les statistiques sur le commerce qui sont établies sur la base douanière mesurent plus exactement les importations que les exportations. En effet, les Douanes sont habituellement plus vigilantes en ce qui concerne les marchandises qui entrent au pays que pour celles qui en sortent. Il s'ensuit que la présentation de documents mal remplis aux Douanes peut causer une sous-estimation des statistiques sur les exportations.

Les statistiques sur les exportations peuvent aussi indiquer incorrectement la destination des exportations lorsqu'on a déclaré le mauvais pays de destination finale sur les documents douaniers. Cela se produit le plus souvent lorsque les marchandises passent par un pays intermédiaire avant de parvenir à leur destination finale.

**Surestimation du commerce attribuable à l'attribution fautive à un pays :** On peut indiquer sur une déclaration un pays donné comme destination finale, alors que ce pays n'est en fait que le lieu d'entreposage des biens avant que ceux-ci ne soient expédiés à un autre pays, la véritable destination finale.

Le pays peut aussi n'être que le pays d'accueil du distributeur des biens (le distributeur étant lui-même un exportateur, potentiellement de biens à destination du Canada). Cette situation constitue ce qu'on appelle une « surestimation du commerce avec les pays de transbordement ». Les États-Unis, Hong-Kong et les Pays-Bas ont été cités en exemples de destinations des exportations où une telle surestimation se produit<sup>22</sup>.

Pour faire face à la possibilité de sous-dénombrement et de surestimation du commerce, Statistique Canada procède périodiquement à des exercices de rapprochement avec les bureaux de la statistique des principaux partenaires commerciaux du Canada<sup>23</sup>. Ces rapprochements ne servent pas à rectifier les données publiées, mais plutôt à établir les estimations du sous-dénombrement de la balance des paiements.

Il se peut aussi que des biens soient mal décrits ou évalués sur les formules. Par exemple, les autorités douanières pourraient attribuer de mauvais codes aux livraisons de biens culturels. Certes, celles-ci seraient inscrites au total du commerce, mais elles ne figureraient pas dans les catégories des biens de la culture.

**Livraisons électroniques :** Lorsqu'on pense aux biens qui traversent les frontières canadiennes, il est naturel d'imaginer des camions aux postes frontaliers entre le Canada et les États-Unis. Mais à vrai dire, les frontières canadiennes sont un ensemble de lieux situés au Canada et à l'étranger au sein d'aéroports et de ports maritimes. Cependant, la technologie a, en quelque sorte, triomphé des frontières pour des biens spécialisés tels que les transmissions de bulletins d'actualité et d'émissions de télévision (qui réduisent les livraisons de film vierge) et les œuvres musicales (qui réduisent potentiellement les livraisons de disques compacts et d'autres supports d'enregistrement). Les livraisons électroniques de tels produits ne sont pas comptabilisées dans les estimations du commerce de biens. Pour figurer au commerce des biens culturels, un produit doit avoir physiquement traversé la frontière.

**Erreurs de traitement :** Des erreurs peuvent également se produire lors du traitement de l'information par les deux administrations douanières et par Statistique Canada.

**Livraisons aux particuliers, transactions de faible valeur, réparations et retours de marchandises :** Les données douanières offrent une excellente couverture des livraisons en masse de biens qui traversent les frontières du Canada. Il convient toutefois de souligner que les échanges associés à certaines livraisons aux particuliers ne sont pas comptabilisés sous le code du SH correspondant à ces produits.

On utilise plutôt diverses catégories « fourre-tout » pour ces biens, aucune d'entre elles n'étant considérée comme une catégorie de biens culturels. « En conséquence, il se peut que la valeur des exportations [et des importations] pour certains produits soit sous-estimée; règle générale, toutefois, les écarts sont relativement minimes. Les transactions de faible valeur représentent moins de 1 % du total des exportations. »

Ces livraisons comprennent les livraisons aux particuliers (par exemple les abonnements à des revues étrangères expédiées à domicile), les « transactions de faible valeur » (comme les achats faits par les touristes ou les achats par catalogue d'une valeur inférieure à 2 000 \$), le matériel expédié à l'étranger pour y être réparé (auquel cas seule la valeur de la réparation est consignée) et les biens retournés au pays d'origine.

**Bandes maîtresses :** Les « bandes maîtresses » figurent parmi les autres biens susceptibles de ne pas faire partie du champ d'observation. Si un réalisateur de films envoie des produits en cours au Canada pour qu'on y ajoute des effets spéciaux, les bandes seront probablement acheminées par un transporteur spécial cautionné ou même transportées en personne par un membre de l'équipe de production. Le film pourrait par la suite générer des millions de dollars en recettes de salle et par d'autres moyens, mais il est peu probable que la valeur de la livraison de la bande maîtresse ait été consignée par les autorités douanières. Veuillez consulter « Évaluation des droits et redevances » pour plus de renseignements. Les nouvelles technologies permettent également de livrer ces produits par voie électronique, comme c'est le cas pour les clichés de livres et de revues de même que pour les



transmissions par satellite d'émissions de télévision (en version brute sans interruption). Les estimations de ces livraisons de produits intangibles sont comptabilisées sous la rubrique du commerce des services de la culture et non du commerce des biens de la culture.

### 3. Diffusion des données sur le commerce de la culture

Statistique Canada publie tous les ans des données sur le commerce des biens de la culture par catégorie culturelle. Ces données sont basées sur la définition que donne du commerce des biens culturels le Cadre canadien pour les statistiques culturelles de même que sur la Classification type des biens (CTB).

Les données sont recueillies pour l'année civile (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre) et sont publiées dans les catégories sommaires suivantes, tirées du Cadre. (L'annexe A présente un tableau plus détaillé des produits de chaque catégorie.)

- Écrits et œuvres publiées (livres, journaux et périodiques et autres documents imprimés)
- Film et vidéo
- Enregistrements sonores et édition musicale
- Arts visuels
- Architecture
- Publicité
- Patrimoine
- Photographie

## 4. Glossaire

**DCI :** La Division du commerce international de Statistique Canada est chargée de recueillir, d'analyser et de diffuser des statistiques sur l'importation et l'exportation des marchandises ainsi des indices de prix et de volume connexes. Il s'agit de données administratives tirées de documents sur le commerce présentés aux agences douanières du Canada et des États-Unis. La collecte, l'analyse et la diffusion des données sur le commerce international se fait 12 fois par année. Les chiffres relatifs à un mois donné paraissent en moyenne 42 jours après la fin de la période de référence.

**PSC :** Le Programme de la statistique culturelle fait partie de Culture, Tourisme et Centre de la statistique de l'éducation. Le PSC recueille, traite, analyse et publie des données statistiques sur le commerce international des biens et des services culturels.

**ASFC :** Agence des services frontaliers du Canada (l'ancienne Agence des douanes et du revenu du Canada).

**SH :** Le Système harmonisé est un système de classification des produits qu'utilisent abondamment les autorités douanières de la planète. Les biens y sont principalement organisés par matière composante. La structure du code indique le niveau hiérarchique. Les groupes sont mutuellement exclusifs et ils épuisent collectivement l'univers des biens à classer. La Division du commerce international reçoit des données sur le commerce classifiées conformément au SH.

**CTB :** Classification type des biens. Cette nomenclature est la norme de classification des biens à Statistique Canada. La CTB est basée sur le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises; les six premiers chiffres de l'un et l'autre système s'équivalent. Toutefois, aux plus bas niveaux d'agrégation, il n'y a pas de comparabilité directe puisque la CTB est principalement organisée par étape de fabrication (p. ex. les matières brutes, les matières travaillées et les produits finis, les deux premières catégories étant subdivisées selon la matière composante et la troisième, selon l'utilisation). De plus amples renseignements sur les différentes classifications des biens sont présentés à [http://www.statcan.ca/francaish/concepts/commodities\\_f.htm](http://www.statcan.ca/francaish/concepts/commodities_f.htm).

**BdP :** La Balance des paiements, une division de Statistique Canada faisant partie du Système de comptabilité nationale, produit des statistiques sur les échanges économiques entre les résidents du Canada et le reste du monde de même que sur la situation internationale du Canada en matière d'actif et de passif. Les statistiques y sont présentées dans deux comptes principaux : le compte courant et le compte capital et financier. Le compte courant couvre les opérations sur les biens, les services, les revenus de placements et les transferts courants. Les services comprennent les voyages, les transports, les services commerciaux et les services gouvernementaux. Le revenu de placements comprend les intérêts, les dividendes et les bénéfices

provenant d'investissements directs, ces derniers étant divisés entre les dividendes et les bénéfices non répartis. Les transferts courants comprennent les capitaux des migrants, les contributions officielles et privées et les retenues fiscales. Le compte capital et financier se compose des transferts de capitaux, comme les actifs des migrants et les opérations au titre des créances et des engagements envers des non-résidents du Canada.

**Cadre canadien pour les statistiques culturelles :** La culture et les biens de la culture peuvent se définir de maintes façons. Statistique Canada et le ministère du Patrimoine canadien ont convenu d'un cadre culturel commun au terme d'une consultation exhaustive ayant permis de récolter de précieux commentaires des parties suivantes : le ministère des Affaires étrangères et du commerce international, Industrie Canada, l'Institut de la statistique du Québec, la Conférence canadienne des arts, le Conseil des arts du Canada, les gouvernements et des organismes provinciaux, de nombreuses associations du secteur culturel ainsi que le Conseil national de la statistique, le Comité consultatif national de la statistique culturelle et le Comité consultatif des industries de service. Le Cadre permet maintenant de mesurer avec constance et cohérence les valeurs du commerce culturel et détermine toutes les données publiées par le Programme de la statistique culturelle. La publication *Cadre canadien pour les statistiques culturelles*, numéro 81-595-MIF2004021 au catalogue, est offerte gratuitement à [www.statcan.ca](http://www.statcan.ca).

**Biens exportés :** Ces biens peuvent être définis comme les biens tangibles qui traversent la frontière canadienne à destination de l'étranger. Les exportations sont la somme des exportations nationales et des réexportations :

Les **exportations nationales** sont les exportations de biens produits en série ou d'œuvres originales provenant du Canada.

Les **réexportations** sont les exportations de biens produits en série ou d'œuvres originales provenant de l'étranger qui sont livrés au Canada avant d'être exportés de nouveau sans valeur ajoutée. Cela comprend les produits d'origine étrangère qu'on a sortis des entrepôts de stockage des douanes pour les exporter. Ce type d'exportations n'est pas inclus dans les données sur le commerce des biens culturels.

**Biens importés :** Dans le même ordre d'idées, les biens importés sont les biens tangibles qui traversent les frontières canadiennes en provenance de l'étranger. La mesure des importations de biens culturels se fait en tenant compte, dans le total, des biens produits en série ou des œuvres originales provenant de l'étranger.

Pour mieux refléter la teneur canadienne/étrangère, les estimations du commerce des biens culturels sont fondées sur la valeur des exportations nationales et des importations totales plutôt que sur la valeur des exportations totales (comme cela se fait pour mesurer le commerce international). La valeur des importations comprend également les biens qui arrivent au pays depuis l'étranger et qui reposent dans les entrepôts de stockage des douanes, n'ayant pas encore été dédouanés.

**FAB (franco à bord) :** Pour comprendre les évaluations, il importe de comprendre le terme un peu archaïque FAB. En voici une brève et une longue définitions :

Un prix FAB signifie que le vendeur fixe, pour l'acheteur, un prix qui couvre tous les coûts, y compris les coûts de livraison des biens à bord d'un navire à un port désigné.

Un prix FAB signifie que le vendeur fixe, pour l'acheteur, un prix qui couvre tous les coûts de la livraison matérielle à l'expéditeur, y compris les coûts de congé à l'exportation et les coûts du chargement matériel des marchandises sur le « navire ». La responsabilité du vendeur prend fin dès que les marchandises sont « à bord ». L'acheteur fournit le « navire » et assume les coûts de toutes les livraisons à partir de ce moment. »

Notons que de nos jours, les termes « port » et « navire » renvoient à tout lieu ou à toute destination, dans le cas du premier, et à tous les modes de transport, dans le cas du second. De plus, les références à « FAB » devraient techniquement préciser un lieu donné pour avoir un sens, par exemple « FAB, aérogare 2 de l'Aéroport international Pearson ». Enfin, les coûts de livraison assumés par le vendeur, jusqu'au lieu désigné, sont compris dans le prix.

Essentiellement, deux points sont employés pour préciser le lieu FAB dans ces données :

- Les données visant les exportations canadiennes sont mesurées sur la base FAB au bureau de sortie (« la frontière »).
- Les données visant les importations sont mesurées sur la base FAB au point d'expédition directe au Canada.

Dans bien des cas, le point d'expédition directe, qu'il s'agisse du port de Rotterdam ou de l'aéroport de Miami, ne correspondra pas à la frontière canadienne, et la valeur de cette portion de l'expédition ne sera pas comprise dans l'évaluation des importations. En revanche, dans le cas des livraisons par camion ou par train en provenance des États-Unis (par le Peace Bridge, par exemple), le point d'expédition directe correspondra à la frontière, et la livraison de l'usine à la frontière sera comptabilisée. Le recours à cette méthodologie suppose notamment que des livraisons par ailleurs équivalentes de biens provenant d'une même usine ou d'un même entrepôt américain seront évaluées différemment selon le mode de transport employé (les livraisons par avion ne feront pas l'objet d'une majoration de la valeur pour l'expédition, contrairement aux livraisons par transport terrestre).

## Pour plus d'information

Pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes ou la qualité des données des estimations sur le commerce des biens de la culture, veuillez communiquer avec les Services à la clientèle par téléphone au 1 800 307-3382, par télécopieur au (613) 951-1333 ou par courriel à [culture.tourstats@statcan.ca](mailto:culture.tourstats@statcan.ca).

## ANNEXE A

### Biens de la culture

Les données sur le commerce des biens de la culture data sont publiées conformément aux catégories du Cadre canadien pour les statistiques culturelles. La liste décrit plus en détail les catégories et les sous-catégories de biens culturels. Enfin, la dernière colonne de droite décrit de façon un peu plus détaillée et concrète les divers produits d'une catégorie de commerce particulière.

Description de la catégorie	Sous-catégorie	Code de la CTB au niveau 6	Description au niveau 6	Commentaires : Ce qui est inclus (selon l'inclusion dans le SH)
Écrits et imprimés	Livres	4901.91	Dictionnaires et encyclopédies, même en fascicules.	
		4901.99	Livres, brochures et imprimés similaires qui ne sont pas sur feuillets isolés, autres que les dictionnaires et les encyclopédies, en fascicules, ou non.	Inclut plus précisément : les manuels scolaires des niveaux primaire, secondaire et postsecondaire; les livres techniques, scientifiques et professionnels; les annuaires; les romans; les livres d'arts, d'illustrations et de liturgie; les brochures et les imprimés similaires.
		4903.00	Albums ou livres d'images et albums à dessiner ou à colorier, pour enfants.	
	Journaux et publications périodiques imprimés	4902.10	Journaux et publications périodiques imprimés paraissant au moins quatre fois par semaine.	
		4902.90	Journaux et publications périodiques imprimés paraissant moins de quatre fois par semaine.	
	Autres imprimés	4905.91	Ouvrages cartographiques de tous genres, y compris les cartes murales, les plans topographiques et les globes, imprimés, sous forme de livres ou de brochures.	
		4901.10	Livres, brochures et imprimés similaires, sur feuillets isolés.	
		9704.00	Timbres-postes ou timbres fiscaux, oblitérés ou non et articles semblables.	
		4909.00	Cartes postales imprimées ou illustrées; cartes imprimées comportant des vœux ou des messages personnels.	
		4910.00	Calendriers de tous genres, imprimés, y compris les blocs de calendriers à effeuiller.	
		4911.91	Images, gravures et photographies.	Images, gravures et photographies, y compris les cartes à collectionner, les affiches publicitaires et les images religieuses.

Description de la catégorie	Sous-catégorie	Code de la CTB au niveau 6	Description au niveau 6	Commentaires : Ce qui est inclus (selon l'inclusion dans le SH)
Films et vidéos	Films	3706.10	Films cinématographiques, impressionnés et développés, d'une largeur de 35 mm ou plus.	Inclut les annonces publicitaires destinées à la télévision, les reportages et les enregistrements sur film.
		3706.90	Films cinématographiques, impressionnés et développés, d'une largeur inférieure à 35 mm.	Inclut les annonces publicitaires destinées à la télévision, les reportages et les enregistrements sur film.
	Vidéos	8524.39	Disques pour systèmes de lecture par faisceau laser pour la reproduction du son ou de l'image (non pour la reproduction du son seulement). Exclut le logiciel.	Disques, bandes et autres supports pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues, enregistrés, y compris les matrices et moules galvaniques pour la fabrication des disques, mais à l'exclusion des produits du chapitre 37, des disques pour électrophones, des disques lus par faisceau laser et des bandes magnétiques.
		8524.52	Bandes magnétiques pour la reproduction du son et de l'image, d'une largeur excédent 4 mm mais n'excédant pas 6,5 mm.	
Enregistrements sonores et édition de musique	Enregistrements sonores	8524.10	Disques pour électrophones.	
		8524.32	Disques pour systèmes de lecture par faisceau laser pour la reproduction du son seulement.	
		8524.52	Bandes magnétiques pour la reproduction du son ou de l'image, d'une largeur excédent 4 mm, mais n'excédant pas 6,5 mm.	
		8524.53	Bandes magnétiques pour la reproduction du son ou de l'image, d'une largeur n'excédant pas 6,5 mm.	
	Musique imprimée	4904.00	Musique manuscrite ou imprimée, illustrée ou non, même reliée.	
Arts visuels	Œuvres originales	9701.10	Tableaux, peintures et dessins, faits entièrement à la main, à l'exclusion des plans et dessins d'architectes, d'ingénieurs et des autres plans et dessins industriels, commerciaux, topographiques ou similaires. À l'exclusion des articles manufacturés peints ou décorés à la main; collages et tableaux similaires.	
		9702.00	Gravures, estampes et lithographies originales.	
		9703.00	Productions originales de l'art statuaire ou de la sculpture, en toutes matières.	
	Autres œuvres visuelles (secondaires)	3926.40	Statuettes et autres objets d'ornementation en plastique.	
		4420.10	Statuettes et autres objets d'ornementation en bois.	
		6913.00	Statuettes et autres objets d'ornementation en céramique (en porcelaine, en faïence, ou autre).	
		7018.90	Statuettes et autres objets d'ornementation, en verre travaillé au chalumeau, autres que la bijouterie de fantaisie; yeux en verre autres que de prothèse.	

Description de la catégorie	Sous-catégorie	Code de la CTB au niveau 6	Description au niveau 6	Commentaires : Ce qui est inclus (selon l'inclusion dans le SH)
Arts visuels	Autres œuvres visuelles (secondaires)	8306.21	Statuettes et autres objets d'ornementation en métaux communs, argentées, dorées ou platinées.	
		9601.00	Ivoire, os, écaille de tortue, corne, bois d'animaux, corail et autres matières animales à tailler, travaillés, et ouvrages en ces matières (y compris les ouvrages obtenus par moulage).	
		9701.90	Collages et plaques décorées similaires.	
Architecture	Architecture	4906.00	Plans et dessins d'architectes, d'ingénieurs et autres plans et dessins industriels, commerciaux, topographiques ou similaires, obtenus en original à la main; textes écrits à la main; reproductions photographiques sur papier sensibilisé et copies obtenues au carbone des plans, dessins ou textes visés ci-dessus.	
Publicité	Publicité	3706.10	Films cinématographiques, impressionnés et développés, comportant ou non l'enregistrement du son ou ne comportant que l'enregistrement du son, d'une largeur de 35 mm ou plus.	Inclut les annonces publicitaires destinées à la télévision (autres que celles qui sont importées uniquement à titre de référence) et autres.
		3706.90	Films cinématographiques, impressionnés et développés, comportant ou non l'enregistrement du son ou ne comportant que l'enregistrement du son, d'une largeur de moins de 35 mm.	Inclut les annonces publicitaires destinées à la télévision (autres que celles qui sont importées uniquement à titre de référence) et autres.
		4911.10	Imprimés publicitaires, catalogues commerciaux, dépliants publicitaires et autres.	
Patrimoine	Patrimoine	9705.00	Collections et spécimens pour collections de zoologie, de botanique, de minéralogie, d'anatomie, ou présentant un intérêt historique, archéologique, paléontologique, ethnographique ou numismatique.	
		9706.00	Objets d'antiquité ayant plus de 100 ans d'âge.	
Photographies	Photographies	3705.00	Plaques et pellicules photographiques, impressionnées et développées, autres que les films cinématographiques.	
		4911.91	Images, gravures et photographies	N'inclut que les représentations photographiques ou photomécaniques numérotées et signées par l'artiste ou numérotées et autrement authentifiées par l'artiste ou en son nom; les photographies utilisées comme illustrations de reportages; les images et les gravures ne portant pas de texte.



## ANNEXE B

### Partenaires commerciaux

La classification des pays qu'emploient le Programme de la statistique culturelle et la Division du commerce international de Statistique Canada s'inspire en général des définitions statistiques de l'Organisation des Nations Unies. Cette classification a été conçue à des fins de géographie économique et ne reflète donc pas l'opinion du gouvernement du Canada sur les questions de reconnaissance, de souveraineté ou de compétence en matière internationale.

Aux fins de la statistique, les données sont présentées selon le pays et le « partenaire commercial ». Un partenaire commercial peut équivaloir à plus d'un pays. Les partenaires commerciaux qui n'équivalent pas à un pays seul sont marqués d'un astérisque (\*) et font l'objet d'une note explicative.

Pays	Partenaire commercial	Country_Note_fr	Region_fr
Afghanistan	Afghanistan		Asie (sauf le Moyen-Orient)
Afrique du Sud	Afrique du Sud		Afrique (sauf le Moyen-Orient)
Åland, îles d'	Åland, îles d'		Océanie (Pacifique)
Albanie	Albanie		Europe orientale
Algérie	Algérie		Afrique (sauf le Moyen-Orient)
Allemagne*	Allemagne*	* Allemagne – comprend les enclaves autrichiennes de Jungholz et de Mittelberg.	Europe occidentale
Andorre*	France*	* France – Par souci de cohérence avec les données antérieures à 1998, comprend la frontière commerciale d'Andorre. Par souci de cohérence avec les données depuis 1998, comprend les frontières commerciales de la Guyane française, de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion. Comprend également Monaco, la France continentale et la Corse.	Europe occidentale
Angola	Angola		Afrique (sauf le Moyen-Orient)
Anguilla	Anguilla		Antilles (Îles des Caraïbes)
Antarctique	Antarctique		Antarctique et haute mer
Antigua-et-Barbuda	Antigua-et-Barbuda		Antilles (Îles des Caraïbes)
Antilles néerlandaises*	Antilles néerlandaises*	* Antilles néerlandaises – comprend Bonaire, Curacao, Saba, Saint-Eustache et Saint-Martin (partie néerlandaise). Par souci de cohérence avec les données antérieures à 1998, comprend la frontière commerciale de l'île Aruba.	Antilles (Îles des Caraïbes)
Arabie saoudite*	Arabie saoudite*	* Arabie Saoudite – comprend la frontière commerciale de la " zone neutre " Irak-Arabie Saoudite.	Moyen-Orient
Argentine	Argentine		Amérique du Sud
Arménie	Arménie		Europe orientale
Aruba*	Antilles néerlandaises*	* Antilles néerlandaises – comprend Bonaire, Curacao, Saba, Saint-Eustache et Saint-Martin (partie néerlandaise). Par souci de cohérence avec les données antérieures à 1998, comprend la frontière commerciale de l'île Aruba.	Antilles (Îles des Caraïbes)

Pays	Partenaire commercial	Country_Note_fr	Region_fr
Australie*	Australie*	* Australie – Par souci de cohérence avec les données antérieures à 1998, comprend les frontières commerciales de l'Île Christmas et de l'Île Heard/McDonald.	Océanie (Pacifique)
Autriche	Autriche		Europe occidentale
Azerbaïdjan	Azerbaïdjan		Europe orientale
Bahamas	Bahamas		Antilles (Îles des Caraïbes)
Bahreïn	Bahreïn		Moyen-Orient
Bangladesh	Bangladesh		Asie (sauf le Moyen-Orient)
Barbade	Barbade		Antilles (Îles des Caraïbes)
Bélarus	Bélarus		Europe orientale
Belgique	Belgique		Europe occidentale
Belize	Belize		Amérique centrale
Bénin	Bénin		Afrique (sauf le Moyen-Orient)
Bermudes	Bermudes		Antilles (Îles des Caraïbes)
Bhoutan	Bhoutan		Asie (sauf le Moyen-Orient)
Bolivie	Bolivie		Amérique du Sud
Bosnie-Herzégovine	Bosnie-Herzégovine		Europe orientale
Botswana	Botswana		Afrique (sauf le Moyen-Orient)
Bouvet, Île	Bouvet, Île		Afrique (sauf le Moyen-Orient)
Brésil	Brésil		Amérique du Sud
Brunéi Darussalam	Brunéi Darussalam		Asie (sauf le Moyen-Orient)
Bulgarie	Bulgarie		Europe orientale
Burkina Faso	Burkina Faso		Afrique (sauf le Moyen-Orient)
Burundi	Burundi		Afrique (sauf le Moyen-Orient)
Caimanes, Îles	Caimanes, Îles		Antilles (Îles des Caraïbes)
Cambodge	Cambodge		Asie (sauf le Moyen-Orient)
Cameroun	Cameroun		Afrique (sauf le Moyen-Orient)
Canada	Canada		sans objet
Cap-Vert	Cap-Vert		Afrique (sauf le Moyen-Orient)
Centrafricaine, République	Centrafricaine, République		Afrique (sauf le Moyen-Orient)
Chili	Chili		Amérique du Sud
Chine*	Chine*	* Chine – Par souci de cohérence avec les données antérieures à 1998, comprend la frontière commerciale de la Mongolie. Le commerce avec les régions administratives spéciales de Hong-Kong et de Macao est également compris.	Asie (sauf le Moyen-Orient)
Christmas, Île*	Australie*	* Australie – Par souci de cohérence avec les données antérieures à 1998, comprend les frontières commerciales de l'Île Christmas et de l'Île Heard/McDonald.	Océanie (Pacifique)
Chypre	Chypre		Moyen-Orient
Cisjordanie*	Israël*	* Israël – comprend le territoire palestinien occupé.	Moyen-Orient
Cocos (Keeling), Îles des	Cocos (Keeling), Îles des		Océanie (Pacifique)
Colombie	Colombie		Amérique du Sud
Comores	Comores		Afrique (sauf le Moyen-Orient)
Congo*	Congo*	* Congo, République (" Brazaville ")	Afrique (sauf le Moyen-Orient)

Pays	Partenaire commercial	Country_Note_fr	Region_fr
Congo, République démocratique du*	Congo, République démocratique du*	* Congo RD – anciennement publié sous Zaïre.	Afrique (sauf le Moyen-Orient)
Congo, République démocratique du*	Congo, République démocratique du*	* Congo RD – anciennement publié sous Zaïre.	Afrique (sauf le Moyen-Orient)
Cook, Îles	Cook, Îles		Océanie (Pacifique)
Corée du Nord*	Corée du Nord*	* Corée, République démocratique populaire	Asie (sauf le Moyen-Orient)
Corée du Sud*	Corée du Sud*	* Corée, République de	Asie (sauf le Moyen-Orient)
Costa Rica	Costa Rica		Amérique centrale
Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire		Afrique (sauf le Moyen-Orient)
Croatie	Croatie		Europe orientale
Cuba	Cuba		Antilles (Îles des Caraïbes)
Danemark*	Danemark*	* Danemark – Par souci de cohérence avec les données antérieures à 1998, comprend la frontière commerciale des Îles Féroé.	Europe occidentale
Djibouti	Djibouti		Afrique (sauf le Moyen-Orient)
Dominicaine, République	Dominicaine, République		Antilles (Îles des Caraïbes)
Dominique	Dominique		Antilles (Îles des Caraïbes)
Égypte	Égypte		Moyen-Orient
El Salvador	El Salvador		Amérique centrale
Émirats arabes unis	Émirats arabes unis		Moyen-Orient
Équateur	Équateur		Amérique du Sud
Érythrée*	Éthiopie*	* Éthiopie – Par souci de cohérence avec les données antérieures à 1998, comprend la frontière commerciale de l'Érythrée.	Moyen-Orient
Espagne*	Espagne*	* Espagne – comprend les Îles Canaries, Ceuta, Mésilla, Penon de Velez de la Gomera, les Chafarinas, les Îles Alhucemas et les Îles Alboran et Perejil.	Europe occidentale
Estonie	Estonie		Europe orientale
États-Unis*	États-Unis*	* États-Unis d'Amérique – comprend les limites commerciales de Porto Rico et des Îles vierges (É. U.).	Amérique du Nord
Éthiopie*	Éthiopie*	* Éthiopie – Par souci de cohérence avec les données antérieures à 1998, comprend la frontière commerciale de l'Érythrée.	Moyen-Orient
Falkland, Îles (Malvinas)	Falkland, Îles (Malvinas)		Amérique du Sud
Féroé, Îles*	Danemark*	* Danemark – Par souci de cohérence avec les données antérieures à 1998, comprend la frontière commerciale des Îles Féroé.	Europe occidentale
Fidji	Fidji		Océanie (Pacifique)
Finlande	Finlande		Europe occidentale
France*	France*	* France – Par souci de cohérence avec les données antérieures à 1998, comprend la frontière commerciale d'Andorre. Par souci de cohérence avec les données depuis 1998, comprend les frontières commerciales de la Guyane française, de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion. Comprend également Monaco, la France continentale et la Corse.	Europe occidentale
Gabon	Gabon		Afrique (sauf le Moyen-Orient)
Gambie	Gambie		Afrique (sauf le Moyen-Orient)
Gaza*	Israël*	* Israël – comprend le territoire palestinien occupé.	Moyen-Orient

Pays	Partenaire commercial	Country_Note_fr	Region_fr
Géorgie	Géorgie		Europe orientale
Géorgie du Sud et les Îles Sandwich du Sud	Géorgie du Sud et les Îles Sandwich du Sud		Océanie (Pacifique)
Ghana	Ghana		Afrique (sauf le Moyen-Orient)
Gibraltar	Gibraltar		Europe occidentale
Grèce	Grèce		Europe occidentale
Grenade	Grenade		Antilles (Îles des Caraïbes)
Groenland	Groenland		Amérique du Nord
Guadeloupe*	France*	* France – Par souci de cohérence avec les données antérieures à 1998, comprend la frontière commerciale d'Andorre. Par souci de cohérence avec les données depuis 1998, comprend les frontières commerciales de la Guyane française, de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion. Comprend également Monaco, la France continentale et la Corse.	Antilles (Îles des Caraïbes)
Guam	Guam		Océanie (Pacifique)
Guatemala	Guatemala		Amérique centrale
Guinée	Guinée		Afrique (sauf le Moyen-Orient)
Guinée équatoriale	Guinée équatoriale		Afrique (sauf le Moyen-Orient)
Guinée-Bissau	Guinée-Bissau		Afrique (sauf le Moyen-Orient)
Guyana	Guyana		Amérique du Sud
Guyane française*	France*	* France – Par souci de cohérence avec les données antérieures à 1998, comprend la frontière commerciale d'Andorre. Par souci de cohérence avec les données depuis 1998, comprend les frontières commerciales de la Guyane française, de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion. Comprend également Monaco, la France continentale et la Corse.	Amérique du Sud
Haïti	Haïti		Antilles (Îles des Caraïbes)
Haute mer*	Haute mer*	* Les transactions commerciales sont attribuées à " Haute mer " seulement si les marchandises impliquées ont été extraites de la mer ou du fond de la mer à l'extérieur de la limite de 200 milles et seulement si le droit de propriété (autre que canadien) ne peut être attribué à un autre pays. Le même traitement s'applique dans le cas des transactions effectuées relativement aux plates-formes de prospection et de forage situées au delà de la limite de 200 milles.	Antarctique et haute mer
Heard, Île et McDonald, Îles*	Australie*	* Australie – Par souci de cohérence avec les données antérieures à 1998, comprend les frontières commerciales de l'Île Christmas et de l'Île Heard/McDonald.	Océanie (Pacifique)
Honduras	Honduras		Amérique centrale
Hong-Kong*	Chine*	* Chine – Par souci de cohérence avec les données antérieures à 1998, comprend la frontière commerciale de la Mongolie. Le commerce avec les régions administratives spéciales de Hong-Kong et de Macao est également compris.	Asie (sauf le Moyen-Orient)
Hongrie	Hongrie		Europe orientale
Îles mineures éloignées des États-Unis*	Îles mineures éloignées des États-Unis*	* Comprend les Îles Palau, Johnston, Mariannes (sans Guam), Marshall, Midway, Micronésie, les Îles du Pacifique et Wake.	Océanie (Pacifique)
Îles Vierges britanniques	Îles Vierges britanniques		Antilles (Îles des Caraïbes)
Îles Vierges des États-Unis	États-Unis*	* États-Unis d'Amérique – comprend les limites commerciales de Porto Rico et des Îles vierges (É. U.).	Antilles (Îles des Caraïbes)

Pays	Partenaire commercial	Country_Note_fr	Region_fr
Inde	Inde		Asie (sauf le Moyen-Orient)
Indonésie*	Indonésie*	* Indonésie – Par souci de cohérence avec les données antérieures à 1998, comprend la frontière commerciale du Timor oriental.	Asie (sauf le Moyen-Orient)
Iran*	Iran*	* Iran, République islamique d'	Moyen-Orient
Iraq	Iraq		Moyen-Orient
Irlande, République d' (EIRE)	Irlande, République d' (EIRE)		Europe occidentale
Islande	Islande		Europe occidentale
Israël*	Israël*	* Israël – comprend le territoire palestinien occupé.	Moyen-Orient
Italie*	Italie*	* Italie – comprend Saint-Marin et l'état de la Cité du Vatican.	Europe occidentale
Jamaïque	Jamaïque		Antilles (Îles des Caraïbes)
Japon*	Japon*	* Japon – comprend les Îles Ryukyu, Bonin, Marcus et Volcano.	Asie (sauf le Moyen-Orient)
Jordanie	Jordanie		Moyen-Orient
Kazakhstan	Kazakhstan		Europe orientale
Kenya	Kenya		Afrique (sauf le Moyen-Orient)
Kirghizistan	Kirghizistan		Europe orientale
Kiribati*	Kiribati*	* Kiribati – comprend Tuvalu, l'Île Christmas (partie chilienne), ainsi que les îles Fanning, Washington, Ocean et Phoenix.	Océanie (Pacifique)
Koweït	Koweït		Moyen-Orient
Laos*	Laos*	* Lao, République démocratique populaire	Asie (sauf le Moyen-Orient)
Lesotho	Lesotho		Afrique (sauf le Moyen-Orient)
Lettonie	Lettonie		Europe orientale
Liban	Liban		Moyen-Orient
Libéria	Libéria		Afrique (sauf le Moyen-Orient)
Libye*	Libye*	* Libyenne, Jamahiriya arabe	Moyen-Orient
Lituanie	Lituanie		Europe orientale
Luxembourg	Luxembourg		Europe occidentale
Macao*	Chine*	* Chine – Par souci de cohérence avec les données antérieures à 1998, comprend la frontière commerciale de la Mongolie. Le commerce avec les régions administratives spéciales de Hong-Kong et de Macao est également compris.	Asie (sauf le Moyen-Orient)
Macao*	Chine*	* Chine – Par souci de cohérence avec les données antérieures à 1998, comprend la frontière commerciale de la Mongolie. Le commerce avec les régions administratives spéciales de Hong-Kong et de Macao est également compris.	Asie (sauf le Moyen-Orient)
Macédoine (ERYDM)*	Macédoine (ERYDM)*	* Macédoine, l'Ex-République yougoslave	Europe orientale
Madagascar	Madagascar		Afrique (sauf le Moyen-Orient)
Malaisie*	Malaisie*	* Malaisie – comprend Sabah et Sarawak.	Asie (sauf le Moyen-Orient)
Malawi	Malawi		Afrique (sauf le Moyen-Orient)
Maldives	Maldives		Asie (sauf le Moyen-Orient)
Mali	Mali		Afrique (sauf le Moyen-Orient)
Malte	Malte		Europe occidentale

Pays	Partenaire commercial	Country_Note_fr	Region_fr
Mariannes du Nord, Îles	Mariannes du Nord, Îles		Océanie (Pacifique)
Maroc*	Maroc*	* Maroc – comprend les anciens territoires du Maroc français, de Tangier, du Maroc espagnol et d'Ifni.	Afrique (sauf le Moyen-Orient)
Marshall, Îles*	Îles mineures éloignées des États-Unis*		Océanie (Pacifique)
Martinique*	France*	* France – Par souci de cohérence avec les données antérieures à 1998, comprend la frontière commerciale d'Andorre. Par souci de cohérence avec les données depuis 1998, comprend les frontières commerciales de la Guyane française, de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion. Comprend également Monaco, la France continentale et la Corse.	Antilles (Îles des Caraïbes)
Maurice	Maurice		Afrique (sauf le Moyen-Orient)
Mauritanie	Mauritanie		Afrique (sauf le Moyen-Orient)
Mayotte	Mayotte		Océanie (Pacifique)
Mexique	Mexique	* Les États-Unis du Mexique – font géographiquement partie de la région de l'Amérique centrale, mais sont également signataires de l'ALENA.	Amérique centrale
Micronésie, États fédérés de	Micronésie, États fédérés de		Océanie (Pacifique)
Moldova, République de	Moldova, République de		Europe orientale
Mongolie*	Chine*	* Chine – Par souci de cohérence avec les données antérieures à 1998, comprend la frontière commerciale de la Mongolie. Le commerce avec les régions administratives spéciales de Hong-Kong et de Macao est également compris.	Asie (sauf le Moyen-Orient)
Montserrat	Montserrat		Antilles (Îles des Caraïbes)
Mozambique	Mozambique		Afrique (sauf le Moyen-Orient)
Myanmar*	Myanmar*	* Myanmar – anciennement Birmanie.	Asie (sauf le Moyen-Orient)
Namibie	Namibie		Afrique (sauf le Moyen-Orient)
Nauru	Nauru		Océanie (Pacifique)
Népal	Népal		Asie (sauf le Moyen-Orient)
Nicaragua	Nicaragua		Amérique centrale
Niger	Niger		Afrique (sauf le Moyen-Orient)
Nigéria	Nigéria		Afrique (sauf le Moyen-Orient)
Niué	Niué		Océanie (Pacifique)
Norfolk, Île	Norfolk, Île		Océanie (Pacifique)
Norvège*	Norvège*	* Norvège – comprend les Îles Svalbard et Jan Mayen.	Europe occidentale
Nouvelle-Calédonie	Nouvelle-Calédonie		Océanie (Pacifique)
Nouvelle-Zélande*	Nouvelle-Zélande*	* Nouvelle-Zélande – Par souci de cohérence avec les données depuis 1998, comprend la frontière commerciale de Tokelau.	Océanie (Pacifique)
Océan Indien, Territoire britannique de l'	Territoire britannique de l'Océan Indien		Afrique (sauf le Moyen-Orient)
Oman	Oman		Moyen-Orient
Ouganda	Ouganda		Afrique (sauf le Moyen-Orient)
Ouzbékistan	Ouzbékistan		Europe orientale
Pakistan	Pakistan		Asie (sauf le Moyen-Orient)
Palao	Palao		Océanie (Pacifique)

Pays	Partenaire commercial	Country_Note_fr	Region_fr
Palestinien occupé, Territoire	Israël*	* Israël – comprend le territoire palestinien occupé.	Moyen-Orient
Panama*	Panama*	* Panama – comprend la zone du canal de Panama.	Amérique centrale
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Papouasie-Nouvelle-Guinée		Océanie (Pacifique)
Paraguay	Paraguay		Amérique du Sud
Pays-Bas	Pays-Bas		Europe occidentale
Pérou	Pérou		Amérique du Sud
Philippines	Philippines		Asie (sauf le Moyen-Orient)
Pitcairn*	Pitcairn*	* Pitcairn – comprend Henderson, Ducie et Oeno.	Océanie (Pacifique)
Pologne	Pologne		Europe orientale
Polynésie française*	Polynésie française*	* Polynésie française – comprend les Îles Marquises, Rapa, de la Société et de Tubuai (Australes).	Océanie (Pacifique)
Porto Rico*	États-Unis*	* États-Unis d'Amérique – comprend les limites commerciales de Porto Rico et des Îles vierges (É. U.).	Antilles (Îles des Caraïbes)
Portugal*	Portugal*	* Portugal – comprend les Îles Açores et Madère.	Europe occidentale
Qatar	Qatar		Moyen-Orient
Réunion*	France*	* France – Par souci de cohérence avec les données antérieures à 1998, comprend la frontière commerciale d'Andorre. Par souci de cohérence avec les données depuis 1998, comprend les frontières commerciales de la Guyane française, de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion. Comprend également Monaco, la France continentale et la Corse.	Afrique (sauf le Moyen-Orient)
Roumanie	Roumanie		Europe orientale
Royaume-Uni*	Royaume-Uni*	* Royaume-Uni – comprend l'Irlande du Nord, les îles Anglo-Normandes, l'Île de Man, l'Écosse, le pays de Galles et l'Angleterre.	Europe occidentale
Russie, Fédération de	Russie, Fédération de		Europe orientale
Rwanda	Rwanda		Afrique (sauf le Moyen-Orient)
Sahara occidental*	Sahara occidental*		Afrique (sauf le Moyen-Orient)
Sainte-Hélène	Sainte-Hélène	* Sainte-Hélène – comprend les Îles Ascension et Tristan da Cunda.	Afrique (sauf le Moyen-Orient)
Sainte-Lucie	Sainte-Lucie		Antilles (Îles des Caraïbes)
Saint-Kitts-et-Nevis	Saint-Kitts-et-Nevis		Antilles (Îles des Caraïbes)
Saint-Pierre-et-Miquelon	Saint-Pierre-et-Miquelon		Amérique du Nord
Saint-Vincent-et-les Grenadines	Saint-Vincent-et-les Grenadines		Antilles (Îles des Caraïbes)
Salomon, Îles	Salomon, Îles		Océanie (Pacifique)
Samoa américaines	Samoa américaines		Océanie (Pacifique)
Samoa*	Samoa*	* (auparavant Samoa occidentale)	Océanie (Pacifique)
Sao Tomé-et-Principe	Sao Tomé-et-Principe		Afrique (sauf le Moyen-Orient)
Sénégal	Sénégal		Afrique (sauf le Moyen-Orient)
Serbie-et-Monténégro*	Serbie-et-Monténégro*	* (auparavant Yougoslavie), comprend le Kosovo	Europe orientale
Serbie-et-Monténégro*	Serbie-et-Monténégro*	* (auparavant Yougoslavie), comprend le Kosovo	Europe orientale
Seychelles	Seychelles		Afrique (sauf le Moyen-Orient)
Sierra Leone	Sierra Leone		Afrique (sauf le Moyen-Orient)
Singapour	Singapour		Asie (sauf le Moyen-Orient)

Pays	Partenaire commercial	Country_Note_fr	Region_fr
Slovaquie	Slovaquie		Europe orientale
Slovénie	Slovénie		Europe orientale
Somalie	Somalie		Moyen-Orient
Soudan	Soudan		Moyen-Orient
Sri Lanka	Sri Lanka		Asie (sauf le Moyen-Orient)
Suède	Suède		Europe occidentale
Suisse*	Suisse*	* Suisse – comprend le Liechtenstein, les enclaves allemandes de Büsingen et certains districts de Baden, ainsi que l'enclave italienne de Campione.	Europe occidentale
Suriname	Suriname		Amérique du Sud
Swaziland	Swaziland		Afrique (sauf le Moyen-Orient)
Syrie*	Syrie*	* République arabe syrienne	Moyen-Orient
Syrie*	Syrie*	* République arabe syrienne	Moyen-Orient
Tadjikistan	Tadjikistan		Europe orientale
Taïwan	Taïwan		Asie (sauf le Moyen-Orient)
Tanzanie, République-Unie de	Tanzanie, République-Unie de		Afrique (sauf le Moyen-Orient)
Tchad	Tchad		Afrique (sauf le Moyen-Orient)
Tchèque, République	Tchèque, République		Europe orientale
Terres australes françaises	Terres australes françaises		Afrique (sauf le Moyen-Orient)
Thaïlande	Thaïlande		Asie (sauf le Moyen-Orient)
Timor-Leste*	Indonésie*	* Indonésie – Par souci de cohérence avec les données antérieures à 1998, comprend la frontière commerciale du Timor oriental.	Asie (sauf le Moyen-Orient)
Togo	Togo		Afrique (sauf le Moyen-Orient)
Tokelau*	Nouvelle-Zélande*	* Nouvelle-Zélande – Par souci de cohérence avec les données depuis 1998, comprend la frontière commerciale de Tokelau.	Océanie (Pacifique)
Tonga	Tonga		Océanie (Pacifique)
Trinité-et-Tobago	Trinité-et-Tobago		Antilles (Îles des Caraïbes)
Tunisie	Tunisie		Afrique (sauf le Moyen-Orient)
Turkménistan	Turkménistan		Europe orientale
Turks et Caïques, Îles	Turks et Caïques, Îles		Antilles (Îles des Caraïbes)
Turquie	Turquie		Moyen-Orient
Tuvalu*	Kiribati*	* Kiribati – comprend Tuvalu, l'Île Christmas (partie chilienne), ainsi que les îles Fanning, Washington, Ocean et Phoenix. (Birnie, Gardner, Hull, McKean, Phoenix, Sydney, Canton et Enderbury).	Océanie (Pacifique)
Ukraine	Ukraine		Europe orientale
Uruguay	Uruguay		Amérique du Sud
Vanuatu*	Vanuatu*	* Vanuatu – anciennement Nouvelles-Hébrides.	Océanie (Pacifique)
Venezuela	Venezuela		Amérique du Sud
Viet Nam	Viet Nam		Asie (sauf le Moyen-Orient)
Wallis et Futuna	Wallis et Futuna		Océanie (Pacifique)
Yémen*	Yémen*	* République du Yémen – comprend le Yémen démocratique, et les îles de Kamaran, Perim et Socotra.	Moyen-Orient



<b>Pays</b>	<b>Partenaire commercial</b>	<b>Country_Note_fr</b>	<b>Region_fr</b>
Zambie	Zambie		Afrique (sauf le Moyen-Orient)
Zimbabwe	Zimbabwe		Afrique (sauf le Moyen-Orient)
Zaire	Congo, Democratic Republic*	* Congo DR – anciennement Zaire.	Afrique (sauf le Moyen-Orient)
Zambia	Zambia		Afrique (sauf le Moyen-Orient)
Zimbabwe	Zimbabwe		Afrique (sauf le Moyen-Orient)

## Notes en fin de texte

1. Cette définition, tirée du *Cadre canadien pour les statistiques culturelles*, est le résultat d'une collaboration de longue date entre le Programme de la statistique culturelle de Statistique Canada et le ministère du Patrimoine canadien. Pour définir les industries culturelles, divers groupes ont été consultés : le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Industrie Canada, l'Institut de la statistique du Québec, la Conférence canadienne des arts, le Conseil des arts du Canada, les gouvernements et des organismes provinciaux, de nombreuses associations du secteur culturel, le Conseil national de la statistique, le Comité consultatif national de la statistique culturelle et le Comité consultatif des industries de service. La publication *Cadre canadien pour les statistiques culturelles*, n° 81-595-MIF2004021 au catalogue, est offerte gratuitement à [www.statcan.ca](http://www.statcan.ca).
2. Citation tirée des lignes directrices de l'ONU (annexe A, page 27, qui attribuent la définition au paragraphe 6.7 du SCN).
3. Le présent guide ne traite pas du commerce des services de la culture. Pour plus de renseignements à ce sujet, prière de consulter la publication n° 87F0001XIF au catalogue.
4. Les biens peuvent aussi être appelés des produits.
5. Le Canada utilise les données sur les importations recueillies par les douanes américaines pour mesurer les exportations canadiennes vers les États-Unis parce que l'emploi des dossiers américains sur les importations améliore la qualité des données. Les Douanes sont « habituellement plus vigilantes en ce qui concerne les marchandises qui entrent au pays que pour celles qui en sortent ». Source : *Commerce de marchandises au Canada : base douanière – Énoncés de qualité*, disponible à [http://www.statcan.ca/english/sdds/document/2201\\_D1\\_T2\\_V1\\_B.pdf](http://www.statcan.ca/english/sdds/document/2201_D1_T2_V1_B.pdf), et Système de documentation des données statistiques, numéro de référence 2201, Statistique Canada.
6. Quant les données sur le commerce ne sont pas établies sur une base douanière, mais qu'elles sont plutôt assujetties à des ajustements de balance des paiements, on dit qu'elles sont « calculées sur la base de la balance des paiements ». Les ajustements de balance des paiements comprennent des corrections touchant la couverture, la période, l'évaluation du transport intérieur ainsi que d'autres ajustements relatifs à l'appréciation et à la résidence.
7. Pour plus de renseignements sur le Système harmonisé, prière d'en consulter le glossaire et le site <http://www.wcoomd.org>.
8. La classification des pays qu'utilise Statistique Canada a été conçue à des fins de géographie économique et ne reflète donc pas l'opinion ou les intentions du gouvernement du Canada sur les questions de reconnaissance, de souveraineté ou de compétence en matière internationale.
9. Les données américaines sur les importations (servant à mesurer les exportations canadiennes aux États-Unis) sont exprimées en dollars canadiens en fonction du taux de change mensuel moyen en vigueur au moment de la livraison, taux fourni par la Banque du Canada. Les importations d'autres pays que les États-Unis peuvent être déclarées en devises étrangères, qui sont alors converties en dollars canadiens à l'aide d'un taux quotidien de la Banque du Canada avant d'être fournies à Statistique Canada.
10. Pour en savoir davantage sur la façon d'obtenir des estimations en dollars constants, voir la publication *Guide pour exprimer les comptes d'entrées-sorties en prix constants : sources et méthodes* (<http://www.statcan.ca/francais/freepub/15F0077GIF/0100015F0077GIF.pdf>), n° 15F0077GIF au catalogue, Statistique Canada, 2001.
11. Pour une définition plus complète de FAB, voir le glossaire.
12. Vous trouverez une description complète du lieu d'expédition directe dans le mémorandum des Douanes D13-3-4.
13. Les Douanes déterminent la « valeur en douane » en employant la « méthode de la valeur transactionnelle ». Il s'agit d'un ensemble de règles approuvé à l'échelle internationale en vertu de l'Accord sur l'évaluation en douane de l'Organisation mondiale du commerce (OMC, l'ancien GATT). Dans le cas de transactions entre parties affiliées, d'autres méthodes sont utilisées pour approximer la valeur transactionnelle si celle-ci n'est pas connue, comme une série de « méthodes d'évaluation en cascade ».

14. Source : *L'exportation de marchandises du Canada – Un guide des douanes pratique à l'intention des exportateurs / RC4116(F) Rév. 01*, annexe 4 (<http://www.cbsa-asfc.gc.ca/F/pub/cp/rc4116/rc4116-f.html>), Agence des douanes et du revenu du Canada, mai 2001.
15. Voir le chapitre 3 en particulier dans « La balance des paiements internationaux et le bilan des investissements internationaux : concepts, sources, méthodes et produits » (<http://www.statcan.ca/francais/freepub/67-506-XIF/67-506-XIF00100.pdf>), n° 67-506-XIF au catalogue, Statistique Canada, juillet 2000. Voir également Bordé, *Une base de données pour l'analyse de marchés internationaux*.
16. Pour plus de renseignements, voir la page 50 de *La balance des paiements internationaux et le bilan des investissements internationaux : concepts, sources, méthodes et produits* à <http://www.statcan.ca/francais/freepub/67-506-XIF/67-506-XIF00100.pdf>.
17. Mémoire des Douanes D13-11-2.
18. Dans ce cas, la valeur en douane est déterminée selon la méthode de la dernière base de l'appréciation (article 53 de la *Loi sur les douanes*) sur la base de la valeur du support physique traité (contenant l'information).
19. L'ASFC autorise certains importateurs à estimer et à déclarer ces montants de redevances séparément des documents d'expédition. Cette méthode de déclaration peut avoir des effets négatifs sur la qualité de ces estimations.
20. Mémoire des Douanes D13-4-9 – *Redevances et droits de licence (Loi sur les douanes, article 48)*, Ottawa, 28 mars 2001.
21. Pour plus de renseignements sur la CTB, voir le glossaire et [http://dissemination.statcan.ca/francais/Subjects/Standard/scg/scg-index\\_f.htm](http://dissemination.statcan.ca/francais/Subjects/Standard/scg/scg-index_f.htm).
22. Pour plus de renseignement sur cette question et sur d'autres questions de mesure, voir François Bordé, *Une base de données pour l'analyse de marchés internationaux*, disponible à <http://www.statcan.ca/francais/research/65F0019XIF/65F0019XIF.htm>, n° 65F0019XIF au catalogue, Statistique Canada.
23. Les résultats d'un tel exercice (rapprochement avec les données du Mexique) sont présentés dans <http://www.statcan.ca/Daily/Francais/030129/q030129d.htm>.

# Culture, tourisme et Centre de la statistique de l'éducation

## Documents de recherche

### Index cumulatif

La **Division de la Culture, tourisme et Centre de la statistique de l'éducation** de Statistique Canada élabore des enquêtes, fournit des statistiques et effectue des recherches et des analyses sur les questions d'actualité dans ses trois domaines de responsabilité.

Le **Programme de la statistique culturelle** élabore et diffuse des données actuelles et détaillées sur le secteur culturel au Canada. Ce programme gère une douzaine d'enquêtes/recensements périodiques et de banques de données afin de produire des données qui appuient la prise de décisions stratégiques et la gestion des programmes. Les questions d'actualité incluent les incidences économiques de la culture, la consommation de biens et de services culturels, les dépenses culturelles de l'État, des particuliers et des entreprises, le marché du travail du secteur de la culture, ainsi que le commerce international des biens et des services culturels. Des articles analytiques sont aussi publiés dans *La culture en perspective* (<http://www.statcan.ca:8096/bsolc/francais/bsolc?catno=87-004-X>).

Le **Programme de la statistique du tourisme** fournit des renseignements sur la demande portant sur le tourisme intérieur et international. Le programme couvre l'Enquête sur les voyages des Canadiens (EVC) et l'Enquête sur les voyages internationaux (EVI). Ensemble, ces deux enquêtes donnent des renseignements sur le nombre et les caractéristiques des voyages et des voyageurs en provenance et à destination du Canada et à l'intérieur du pays. Des articles analytiques sont aussi publiés dans *Info-voyages* (87-003-XIF, 5 \$, <http://www.statcan.ca:8096/bsolc/francais/bsolc?catno=87-003-X>).

Le **Centre de la statistique de l'éducation** vise à concevoir et à réaliser un programme complet de collecte et d'analyse de données statistiques pancanadiennes sur l'éducation comme aide aux décisions de politiques et à la gestion des programmes et aussi comme moyen de garantir qu'une information précise et utile sera mise à la disposition du public et des autres intervenants en éducation au Canada. Le Centre mène 15 enquêtes auprès des établissements d'enseignement et plus de 10 enquêtes-ménages sur l'éducation. Des articles analytiques sont aussi publiés dans *Questions d'éducation* (81-004IF, gratuit, <http://www.statcan.ca:8096/bsolc/francais/bsolc?catno=81-004-X>) et dans la série *Direction des études analytiques – Documents de recherche* (11F0019MIF, gratuit, <http://www.statcan.ca:8096/bsolc/francais/bsolc?catno=11F0019M>).

**Ci-dessous figure un index cumulatif des documents de recherche sur la culture, le tourisme et l'éducation publiés à date.**

### Documents de recherche

81-595-MIF2002001	Comprendre l'écart rural-urbain dans le rendement en lecture
81-595-MIF2003002	Services canadiens d'éducation et de formation à l'étranger: le rôle des contrats financés par les institutions financières internationales
81-595-MIF2003003	Trouver sa voie : profil des jeunes diplômés canadiens
81-595-MIF2003004	Étudier, travailler et décrocher : Relation entre le travail pendant les études secondaires et le décrochage scolaire
81-595-MIF2003005	Établir le lien entre les évaluations provinciales des élèves et les évaluations nationales et internationales
81-595-MIF2003006	Qui poursuit des études postsecondaires et à quel moment : Parcours choisis par les jeunes de 20 ans
81-595-MIF2003007	Accès, persévérance et financement : Premiers résultats de l'Enquête sur la participation aux études postsecondaires (EPÉP)
81-595-MIF2003008	L'incidence de l'éducation et de la formation des adultes sur la situation sur le marché du travail au Canada
81-595-MIF2003009	Enjeux liés au contenu de l'Enquête canadienne sur l'éducation et sur la formation des adultes
81-595-MIF2003010	Planification et préparation : premiers résultats de l'Enquête sur les approches en matière de planification des études (EAPE) de 2002
81-595-MIF2003011	Un nouveau regard sur l'enseignement postsecondaire au Canada : Document de travail
81-595-MIF2004012	Variation des niveaux de littératie entre les provinces canadiennes : Constatations tirées du PISA de l'OCDE
81-595-MIF2004013	Traitements et échelles de traitement du personnel enseignant à temps plein dans les universités canadiennes, 2001-2002 : Rapport final
81-595-MIF2004014	À l'école secondaire ou non : Premiers résultats du deuxième cycle de l'Enquête auprès des jeunes en transition, 2002
81-595-MIF2004015	Travail et formation : Premiers résultats de l'EEFA de 2003
81-595-MIF2004016	Promotion de 2000 : profil des diplômés du postsecondaire et endettement des étudiants

**Ci-dessous figure un index cumulatif des documents de recherche sur la culture, le tourisme et l'éducation publiés à date.**

### **Documents de recherche**

- 81-595-MIF2004017 Connectivité et intégration des TIC dans les écoles élémentaires et secondaires au Canada : Premiers résultats de l'Enquête sur les technologies de l'information et des communications dans les écoles, 2003-2004
- 81-595-MIF2004018 Aperçu des cheminements liés aux études et au marché du travail des jeunes Canadiens de 20 à 22 ans
- 81-595-MIF2004019 Traitements et échelles de traitement du personnel enseignant à temps plein dans les universités canadiennes, 2003-2004
- 81-595-MIF2004020 Estimations du commerce de biens de la culture : Méthodologie et notes techniques
- 81-595-MIF2004021 Cadre canadien pour les statistiques culturelles
- 81-595-MIF2004022 Indicateurs sommaires des écoles publiques pour les provinces et les territoires, 1996-1997 à 2002-2003
- 81-595-MIF2004023 Contribution économique de la culture au Canada
- 81-595-MIF2004024 Contribution économique du secteur culturel en Ontario
- 81-595-MIF2004025 Contribution économique de la culture au Canada – une perspective provinciale
- 81-595-MIF2004026 Qui poursuit des études postsecondaires, qui les abandonne et pourquoi : Résultats provenant de l'Enquête auprès des jeunes en transition
- 81-595-MIF2005027 Traitements et échelles de traitement du personnel enseignant à temps plein dans les universités canadiennes, 2002-2003 : Rapport final
- 81-595-MIF2005028 Bibliothèques scolaires et enseignants-bibliothécaires au Canada : résultats de l'Enquête sur les technologies de l'information et des communications dans les écoles de 2003-2004
- 81-595-MIF2005029 Les diplômés manitobains du postsecondaire de la promotion de 2000 : quels résultats obtiennent-ils?
- 81-595-MIF2005030 Traitements et échelles de traitement du personnel enseignant à temps plein dans les universités canadiennes, 2004-2005 : Rapport préliminaire
- 81-595-MIF2005031 Traitements et échelles de traitement du personnel enseignant à temps plein dans les universités canadiennes, 2003-2004 : Rapport final

**Ci-dessous figure un index cumulatif des documents de recherche sur la culture, le tourisme et l'éducation publiés à date.**

---

### **Documents de recherche**

81-595-MIF2005032	Enquête auprès des titulaires d'un doctorat : profil des diplômés récents
81-595-MIF2005033	Le secteur des services d'enseignement au Canada
81-595-MIF2005034	Connectivité et intégration des TIC dans les écoles des Premières nations : Résultats de l'Enquête sur les technologies de l'information et des communications dans les écoles, 2003-2004
81-595-MIF2005035	Apprentis inscrits : Une classe 10 ans plus tard
81-595-MIF2005036	Participation aux études postsecondaires : Résultats de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu
81-595-MIF2006037	Contribution économique de la culture au Canada
81-595-MIF2006038	Profil d'industries culturelles sélectionnées de l'Ontario
81-595-MIF2006039	Facteurs influant sur le remboursement des prêts aux étudiants
81-595-MIF2006040	Guide d'utilisation des données du commerce des biens de la culture